

**MAIRIE DE L E V E N S**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité  
Département des Alpes-Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

\*\*\*\*\*

**10- DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU  
SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES  
(FNCOFOR) ET DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES AM  
(COFOR06)**

\*\*\*\*\*

Vu la délibération n° 8 du 14 décembre 2015, portant sur l'adhésion de la commune de Levens à la Fédération des communes Forestières ;

Monsieur Le Maire rappelle l'objectif de la commune d'assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt communale pour mieux répondre aux souhaits de nos administrés et au développement de notre territoire. L'action menée par la FNCOFOR et ses associations départementales, permet d'aller dans ce sens et il souligne l'intérêt qu'il y aurait pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de la Fédération des Communes Forestières et de l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes (COFOR06).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De désigner les membres suivants pour représenter la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes :

- . délégué titulaire : - M. Antoine VERAN
- . délégué suppléant : - M. Yan VERAN

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Antoine VERAN.

